

COÛTS NON IMPUTÉS : BILAN DES CONSULTATIONS ET PROCHAINE ÉTAPE

Les 19 et 20 juin dernier, le CPQ procédait à une consultation auprès des employeurs dans le dossier du financement des coûts non imputés (CNI) à la CSST.

Sous le thème « Le financement des coûts non imputés : une nouvelle proposition », cette consultation a attiré 185 participants à Québec et Montréal.

M^e Robert Borduas, vice-président – santé et sécurité du travail au CPQ, agissait comme conférencier et a brossé un historique des discussions dans le dossier des CNI depuis le dépôt de la proposition initiale de la CSST, le 15 décembre 2005. M. Roland Longchamps, vice-président aux finances à la CSST, a présenté pour sa part une nouvelle proposition sur le financement des CNI.

Bilan de cette consultation? Une nouvelle proposition dont la méthodologie de base est que les coûts non imputés sont financés sur la base des coûts totaux. Des ajustements seront également nécessaires au regard du régime rétrospectif.

De nombreux participants à cette consultation sont demeurés sur leur appétit et s'attendent à ce que la CSST dépose des simulations sur l'effet d'une telle méthode de financement.

Sur ce point, la CSST a déjà pris d'ailleurs un engagement auprès de la délégation patronale au conseil d'administration de la CSST de développer une méthode de financement chiffrée pour le mois de septembre 2007.

À votre agenda les 6 et 7 novembre prochain

Nous vous annonçons donc dès maintenant que le CPQ tiendra une autre consultation les mardi (Québec) et mercredi (Montréal) 6 et 7 novembre prochain, alors que la CSST dévoilera – simulation à l'appui – sa nouvelle proposition de méthode de financement des CNI. À cette occasion, les participants pourront entendre commenter cette proposition de la CSST par MM. Richard Larouche (Eckler associés ltée) et Claude Plamondon (Groupe-conseil Aon), actuaires.

*Par M^e Robert Borduas
Vice-président – Santé et sécurité du travail
rborduas@cpq.qc.ca*